

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Turgeon préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19h25 précises. Monsieur Turgeon s'informe à savoir si tous ont reçu les documents par la poste : 3 écoles n'ont pas reçu les documents par la poste. Les vérifications nécessaires seront effectuées auprès de la C.S.M.V.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilles Larouche que l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée.

Résolution : CP-443-10-27

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adoptée est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Mot du président
5. Parole à la direction générale
6. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2003 et suivi

AFFAIRES NOUVELLES

7. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la Commission scolaire pour l'année 2004 - 2005. (*Retour décembre*)
 - 7.1 Dépôt du document
 - 7.2 Questions d'éclaircissement
8. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des écoles et actes d'établissement (*Retour décembre*)
 - 8.1 Dépôt du document
 - 8.2 Questions d'éclaircissement
9. Capacité d'accueil (*Retour décembre*)
 - 9.1 Dépôt du document
 - 9.2 Questions d'éclaircissement
10. Répartition des services éducatifs dans les écoles 2004-2005
 - 10.1 Dépôt du document
 - 10.2 Question d'éclaircissement
11. Allocations ÉHDAA - éclaircissements

AFFAIRES EN COURS

12. Protocole avec la ville de Longueuil

AFFAIRES INTERNES

13. Adoption du Rapport annuel du comité de parents 2002-2003
14. Adoption du Plan d'action du comité de parents 2003-2004
15. Adoption des Prévisions budgétaires du comité de parents 2003-2004
16. Parole aux parents commissaires.
17. Parole aux représentants de l'ACPM.
18. Parole au représentant ÉHDAA
19. Parole aux membres

INFORMATIONS

20. Abonnement à la revue Veux-tu savoir ?
21. Soirée de formation des président(e)s de conseil d'établissement
22. Correspondance
23. Parole au public
24. Levée de l'assemblée

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur André Turgeon souhaite la bienvenue à tous pour cette première rencontre de l'année scolaire 2003-2004. Il s'assure que tous ont en main les documents disponibles ce soir :

- Le calendrier des opérations de la relance du plan de réussite 2003-2006;
- Le document « La boîte à outils pour les conseils d'établissements »;
- Planification stratégique 2003-2006;
- Liste des établissements avec les noms des directeurs généraux adjoints respectifs;
- Organigramme de la C.S.M.V.

Monsieur André Turgeon fait lecture d'une lettre de démission qu'il a reçue de Madame Sylvie Picard, parent commissaire (secondaire). Madame Picard se présente à titre de commissaire de sa circonscription le 16 novembre prochain aux élections scolaires. Par le fait même, elle ne peut plus agir à titre de parent commissaire.

Monsieur André Turgeon fait un retour sur la formation qui a eu lieu le 20 octobre 2003 à l'École Gérard-Fillion et s'informe à savoir si tous les représentants ont reçu l'invitation. Plusieurs écoles font mention qu'ils ont reçu l'invitation la journée même ou qu'ils ne l'ont simplement pas reçu. Monsieur André Turgeon indique que les gens qui désirent obtenir les documents pertinents à la formation doivent indiquer leurs noms sur la liste prévue à cet effet et les documents leur seront remis.

Monsieur André Turgeon fait un bref résumé d'une rencontre qui a eu lieu le 20 octobre 2003 avec Monsieur Sylvain Lévesque, parent commissaire (primaire) et Monsieur Marcel Teasdale, Directeur général adjoint à la C.S.M.V. concernant le « Calendrier des opérations de la relance du plan de réussite 2003-2006 » et présente le document intitulé « Planifier en vue de la réussite ». Cette rencontre avait pour but, principalement, de faire part des inquiétudes du Comité parents face aux échéanciers et à la production du bilan annuel (dont le PDR) pour

juin 2004. Le Comité de parents a mentionné à Monsieur Teasdale qu'il revient aux conseils d'établissement de faire les redditions de comptes et non à la Commission scolaire.

Madame Linda Bossé demande le droit de parole pendant la présence de Monsieur Teasdale. Le droit de parole lui est accordé par Monsieur André Turgeon. Madame Linda Bossé désire faire part de quelques commentaires, entre autre, le délai accordé aux établissements par rapport au délai accordé de plusieurs mois que la C.S.M.V. a bénéficié pour rédiger sa planification stratégique contrairement à seulement deux mois aux établissements pour compléter et soumettre le tout.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Marcel Teasdale remercie tous les représentants pour leur implication et tient à souligner, que malgré les occupations des représentants, tous donnent de leur temps pour faire en sorte de bien remplir la mission des conseils d'établissements et que chaque représentant a un rôle important à jouer. Monsieur Teasdale mentionne que lui, Monsieur Sylvain Lévesque et Monsieur André Turgeon ont le désir le plus sincère pour mener à bien la mission des conseils d'établissements.

Plan de réussite :

Monsieur Marcel Teasdale est conscient que chaque établissement n'est pas au même point dans la rédaction du plan de réussite et que le but de la C.S.M.V. est que chaque établissement produise pour le 15 décembre 2003 un état de leur situation. Tout en respectant leur situation actuelle, laquelle devra être améliorée au fur et à mesure des années. Monsieur Marcel Teasdale explique que le rôle de la Direction générale adjointe de la C.S.M.V. est de s'assurer que chaque établissement émette les documents et les différents bilans requis. Que depuis déjà plusieurs années, les établissements élaborent des plans de réussite et qu'il suffit de les bonifier.

Activités du Comité de rassemblement :

Monsieur Marcel Teasdale informe que le mandat du Comité de rassemblement est de développer le sentiment d'appartenance à la C.S.M.V. Plusieurs activités auront lieu en 2003-2004. La soirée des bénévoles est déjà prévue pour le 6 mai 2004. À mettre à l'agenda immédiatement. Cette soirée permet de remercier tous les bénévoles de la C.S.M.V.

Promotion des écoles secondaires publiques :

Monsieur Marcel Teasdale mentionne que la promotion des écoles secondaires s'est bien déroulée en septembre dernier et qu'on peut déjà constater que certains pas dans la bonne voie ont été franchis. Beaucoup d'effets positifs se sont fait ressentir dans la circulation du document préparé à cet effet.

Supervision des directions d'établissements / année scolaire 2003-2004 :

Monsieur Marcel Teasdale remet un document avec la nouvelle configuration des territoires. Il explique que suite à son arrivée à la C.S.M.V. certains ajustements ont été effectués dans le but de respecter les forces de chaque Directeur général adjoint. Ce document devrait remplacer le document préparé et remis plus tôt par Monsieur André Turgeon. Monsieur André Turgeon soulève le point qu'il serait intéressant que le site Internet de la C.S.M.V. soit

mis à jour de façon plus régulière car il a lui-même pris les informations sur le site aujourd'hui et réalise que les informations figurant sur le site sont erronées.

Formation du 20 octobre 2003.:

Monsieur Marcel Teasdale mentionne que l'invitation pour la formation du 20 octobre 2003 a été envoyée dans les établissements par la C.S.M.V., seulement le vendredi précédant la formation et il informe qu'il y aura une autre formation, que le tout sera confirmé par Monsieur François Houde, secrétaire général.

L'Art des grands.:

Monsieur Marcel Teasdale mentionne que cette activité a eu lieu il y a environ trois semaines et que celle-ci fait partie d'une des activités de reconnaissance. Environ 36 membres du personnel de la C.S.M.V. ont exposé leurs œuvres. La C.S.M.V. estime à 300 le nombre de visiteurs pour cette première « L'art des grands », événement qui devrait être répété l'an prochain.

Monsieur André Turgeon questionne Monsieur Marcel Teasdale concernant la sécurité dans nos écoles, suite à un reportage dans le Journal de Montréal récemment. Selon le reportage, il semblerait qu'à deux semaines d'intervalle les journalistes ont eu l'accès facile dans les écoles. Monsieur Teasdale mentionne qu'une note a été envoyée dans toutes les écoles pour augmenter la sécurité dans les écoles primaires.

Monsieur Alain Chaput de l'École Georges-Étienne Cartier se dit très touché par cet article et demande à ce qu'il ait des actions entreprises rapidement dans ce dossier car la sécurité des enfants est négligée dans nos établissements. Monsieur Marcel Teasdale mentionne qu'il faut répéter le même discours à nos directions d'école.

Monsieur Donald Leblanc de l'École Hubert-Perron mentionne que le même problème existe dans les services de garde, qu'il n'existe aucune sécurité et que n'importe qui peut, et ce sans pièce d'identité, ramasser un élève.

Monsieur André Turgeon mentionne que selon l'article 76 de la Loi, les mesures de sécurité dans les établissements doivent être approuvées au conseil d'établissement et que ce point devrait être ajouté à l'ordre du jour des prochains conseils d'établissement.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2003 et suivi

L'adoption du procès-verbal de la séance 9 juin 2003 est proposée par Monsieur Michel Parent.

Résolution : CP-444-10-27

Adopté à l'unanimité

Madame Danielle Desrochers souligne que la réponse à sa question concernant les 4 orientations dans la Planification stratégique, n'a toujours pas été donnée par la Direction générale adjointe (voir page 2 du procès-verbal du 9 juin 2003). Un suivi sera fait sur ce sujet.

Suivi du procès-verbal du 9 juin 2003.:

- Point 5 (page 3) : ne pas oublier le sondage à remplir afin de faire le bilan de l'année 2002-2003 des travaux du comité de parents. Monsieur Turgeon nous fera un résumé sous peu.
- Point 6 (page 3) : Le projet « Ça bouge après l'école » a été aboli par le Ministère de l'éducation.
- Point 7 (page 4) : Promotion des écoles secondaires : une lettre de félicitation sera adressée aux commissaires. À suivre à la prochaine séance du 17 novembre 2003.
- Point 8 (page 5) : Politique sur la fermeture des établissements et du siège social de la C.S.M.V. pour cause de force majeure : Monsieur Turgeon mentionne qu'une résolution devrait être adoptée à chaque année au conseil d'établissement.

AFFAIRES NOUVELLES

7. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2004-2005 (retour en décembre 2003)

7.1. Dépôt du document :

Madame Chantal Laforest dépose la Politique et mentionne qu'elle doit être adoptée annuellement par le conseil des commissaires, le tout selon l'art. 240 L.I.P.

Madame Chantal Laforest mentionne que la C.S.M.V. a remanié la Politique en ce qui a trait aux projets particuliers, toujours selon l'art. 240 L.I.P. Elle explique la différence entre les projets particuliers et l'enrichissement des programmes. Certains sont du ressort de la C.S.M.V. et d'autres des conseils d'établissement. Tous les projets particuliers demeurent du pouvoir de la C.S.M.V. et l'enrichissement des programmes, à titre d'exemple, l'anglais extensif, sont du pouvoir des conseils d'établissements.

S'il y a dérogation au régime pédagogique, le tout doit, nécessairement, être approuvé par le conseil des commissaires.

Dans le document, elle souligne que toutes les informations biffées sont du recours des conseils d'établissements et non du conseil des commissaires.

Madame Chantal Laforest note qu'il serait important que les conseils d'établissement soumettent à la C.S.M.V. au plus tard le 8 janvier 2004, tous les programmes d'enrichissements (ex. : bain linguistique, etc.).

7.2. Questions d'éclaircissement :

Madame Sylvie Paré de l'École Félix Leclerc questionne sur les conditions d'admissibilité. Madame Laforest confirme que les conditions d'admissibilité devront être soumises au Conseil des commissaires.

Madame Danielle Desrochers de l'École André-Laurendeau questionne sur les critères d'admissibilité et la concentration musique. Elle mentionne que la dérogation n'a pas encore été obtenue. Madame Laforest confirme que la dérogation est à venir.

8. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE ES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT (retour en décembre 2003)

8.1..... Dépôt du document :

Madame Chantal Laforest dépose le plan triennal. Elle explique que le plan d'organisation scolaire est approuvé pour les trois prochaines années (jusqu'en 2006).

8.2..... Questions d'éclaircissement :

Monsieur Serge Corriveau de l'École Des-Quatre-Vents souligne que pour les années 2006 - 2007, il n'a pas de mention « primaire » ou « secondaire ». Madame Laforest verra à corriger cette information.

Madame Danielle Desrochers de l'École André -Laurendeau mentionne que le Centre d'arts Visuels devrait quitter le 30 juin 2004. Le tout sera indiqué au plan triennal.

Madame Linda Bossé de l'École Gentilly, mentionne que le Boisé des lutins ne détient pas 10 locaux. Madame Laforest verra à corriger cette information.

9. CAPACITÉ D'ACCUEIL (retour en décembre 2003)

9.1..... Dépôt du document :

Madame Chantal Laforest dépose le document et mentionne qu'il est très important que chaque représentant vérifie auprès de sa direction d'établissement. Chaque école doit signifier tous les changements au début de janvier pour le Plan triennal et la capacité d'accueil.

9.2..... Questions d'éclaircissement :

Monsieur André Turgeon questionne sur les autres locaux (bibliothèque, gymnase, etc.). Sur le document du Plan d'organisation adopté en février 2003, ces informations étaient mentionnées (au prorata des élèves). Il souligne que les représentants doivent également vérifier ces informations et qu'elles sont aussi importantes.

10. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS DANS LES ÉCOLES 2004 -2005

10.1..... Dépôt du document :

Monsieur Louis Gendron mentionne que le document d'information remis sera bonifié au fur et à mesure que les renseignements seront recueillis et donne quelques explications sur le document. Les trois premières pages font partie du document de consultation. Pour les écoles secondaires, toutes les appellations seront prochainement clarifiées. Il explique que les appellations telles que « sports-études » doivent respecter certaines normes. Pendant la consultation, la C.S.M.V. clarifiera les différentes appellations.

Ce document reflète le portrait actuellement, année 2003-2004. L'objectif est qu'en février la C.S.M.V. puisse approuver le document en même temps que le plan triennal de la destination des immeubles.

10.2 Questions d'éclaircissements :

Monsieur Serge Corriveau de l'École des Quatre-Vents questionne à savoir si les changements seront soumis aux conseils d'établissements et aux directions d'établissements.

Madame Linda Bossé de l'École Gentilly questionne à savoir si dans un établissement où il y a plusieurs projets d'enrichissement (ex. : éducation physique, informatique, anglais), est-ce que ces différents projets sont mentionnés comme « Divers ».

11.ALLOCATION ÉHDAA - ÉCLAIRCISSEMENTS

Monsieur André Turgeon demande à Monsieur Louis Gendron des explications concernant le 1,5 Millions \$ excédentaire. Comment ce montant est-il distribué ? Monsieur Louis Gendron n'a pas tous les détails avec lui, le tout sera soumis à la rencontre du 17 novembre 2003. Monsieur André Turgeon réitère sa demande à l'effet d'avoir un budget détaillé concernant les allocations ÉHDAA. Monsieur André Turgeon mentionne que le budget a été demandé il y a environ deux ans, et que le Comité parents ne l'a toujours pas eu.

Monsieur Marc Gagné souligne que le budget a été requis il y a bien longtemps et que Monsieur Serge Lefebvre s'était engagé à le fournir il y a environ un an et que le Comité ÉHDAA n'en a toujours pas pris connaissance.

Monsieur Daniel Lachance de l'École Pierre Brosseau pense, tant qu'à lui, que ce dossier traîne depuis trop longtemps et que les chiffres auraient dû être accessibles depuis fort longtemps. Que ces chiffres devront être soumis à la prochaine rencontre du 17 novembre à défaut de quoi le Comité de parents devra prendre une résolution pour obtenir les chiffres détaillés.

Monsieur Claude Carrière de l'école Gérard -Filion tient à mentionner à Monsieur Daniel Lachance qui est directeur au sein du Comité de parents cette année et qui compte bien obtenir les explications nécessaires et qu'il a, particulièrement, ce dossier à cœur ainsi que tous les autres dossiers concernant les budgets.

AFFAIRES EN COURS

12.PROTOCOLE AVEC LA VILLE DE LONGUEUIL

Monsieur André Turgeon explique que les directions d'établissements doivent envoyer à Monsieur François Houde, secrétaire général leurs recommandations sur le cadre général régissant le Protocole avec la Ville de Longueuil. Toutes les recommandations doivent être envoyées en copie conforme à Monsieur André Turgeon.

Monsieur Sylvain Lévesque de l'École Monseigneur-Forget a rencontré Monsieur François Houde et un rappel sera envoyé à toutes les directions d'établissement ainsi qu'aux conseils d'établissement. Monsieur François Houde a spécifié lors de cette rencontre, qu'il n'avait pas reçu beaucoup de commentaires et/ou recommandations de la part des directions d'établissement et/ou conseils d'établissements à ce jour.

Monsieur Boissonnault-Francoeur de l'École Tourterelle se questionne à savoir s'il ne devrait pas avoir une résolution des conseils d'établissements pour léguer tous les droits de négociation avec la Ville de Longueuil aux conseils d'établissement et non à la C.S.M.V.

AFFAIRES INTERNES

13.ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE PARENTS 2002-2003

Monsieur André Turgeon présente le rapport annuel du Comité de parents 2002-2003.

- Cadre budgétaire : ce dossier traîne depuis déjà plusieurs années. Le Comité exécutif a été mandaté mais n'a pas eu de développements à ce jour. On devra se positionner quand la C.S.M.V. reviendra en décembre 2003 car ils n'ont pas consulté le Comité exécutif du Comité de parents.
- Comité consultatif de transport : l'an dernier, la C.S.M.V. avait oublié de spécifier que les réunions avaient lieu le jour. Alors, le représentant au comité consultatif de transport n'a pas assisté aux rencontres. De plus, la C.S.M.V. croyait qu'une seule rencontre était obligatoire mais selon la loi, il devrait avoir trois rencontres par année. Monsieur André Turgeon mentionne que ce dossier devrait être très actif cette année suite à la nouvelle politique et que Monsieur Martin Kraft de l'École Joseph-De Sérigny est le représentant au Comité consultatif cette année et est disponible le jour pour assister aux rencontres.
- Il y a eu deux rencontres avec la nouvelle présidente du Conseil des commissaires, Madame Désilets afin d'améliorer la situation et les échanges entre le Comité de parents et l'exécutif du Conseil des commissaires.
- Madame Danielle Desrochers de l'École André-Laurendeau questionne concernant le Comité consultatif de transport. Quel est son rôle ? Est-ce qu'il discute du transport scolaire en général ? Monsieur André Turgeon mentionne qu'il n'a aucune idée du mandat de ce Comité. Il fait part qu'il a déjà demandé à la C.S.M.V. de préciser le mandat de ce Comité consultatif mais il n'a toujours pas eu de réponse.

Il est proposé par Monsieur Michel Parent de l'École Samuel-de-Champlain (Longueuil) d'adopter le rapport annuel du Comité de parents 2002-2003, tel que présenté.

Résolution : CP-445-10-27

Adopté à l'unanimité

14.ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE PARENTS 2003-2004

Monsieur André Turgeon explique les différents objectifs, les actions et les réalisations du Plan d'action 2003-2004.

- Point 3C situation budgétaire de la C.S.M.V. : questionner, tout au long de l'année, la C.S.M.V. sur le déficit de 1,5 M \$.
- Point 3 D décroissance (axe) : en hausse : vérifier les moyens entrepris pour contrer cette hausse.
- Point 3 E coûts de la pondération : plusieurs questions se posent : est-ce mieux de réduire les groupes pour engager des nouveaux enseignants? La réponse complète n'est pas venue de la C.S.M.V. Est-ce que la cote de pondération est connue par les parents ou on doit passer par les conseils d'établissements ? Est-ce qu'il y a un maximum ? À vérifier auprès de la Direction générale adjointe. Selon Monsieur André Turgeon et Monsieur Marc Gagné, ce genre de question devrait être posée aux directions d'établissements et aux conseils d'établissements. Selon Monsieur Michel Parent, on est confronté dans les écoles avec ce problème car on peut retrouver jusqu'à 30/31 élèves dans une classe.

- Point 3 F nombre d'élèves déplacés : Monsieur André Turgeon mentionne que l'an dernier seulement 14 questionnaires complétés lui ont été remis. Madame Hélène Brunet de l'École Pierre-D'Iberville mentionne, que l'an passée, sa direction d'établissement lui aurait mentionné qu'il avait eu un mot d'ordre de ne pas répondre à ce questionnaire. Monsieur André Turgeon vérifiera auprès de Monsieur Marcel Teasdale.
- Point 3H effets scolaires: retour en décembre par Monsieur André Turgeon.
- Point 4A : s'assurer d'une présence d'un des membres du comité exécutif du Comité de parents lors de rencontre de parents avec la C.S.M.V.
- Point 4B : élaborer, éventuellement, un plan pour le dépôt des plaintes
- Point 4D : rencontre de l'exécutif
- Point 4E : Comité ÉHDAA
- Point 4F : rédiger une politique de reconnaissance des parents-bénévoles. Est-ce que le Comité de parents va plus loin avec ce dossier.

Monsieur Daniel Lachance de l'École Pierre -Brosseau questionne sur les budgets de la C.S.M.V., à savoir si le tout est public ou confidentiel. Différents chiffres sont avancés : déficit entre 1,5 M \$ et 3 M \$. Il mentionne que la marge est grande entre 1,5 et 3 M. Il s'interroge sur l'attitude de la C.S.M.V. et les devoirs et obligations du Comité de parents. Monsieur Claude Carrière de l'École Gérard-Filion répond à quelques inquiétudes de Monsieur Daniel Lachance et fait mention que lors du premier Comité exécutif du Comité de parents, il y avait douze points à l'ordre du jours dont trois concernaient les aspects financiers de la C.S.M.V., que le Comité de parents a de bonnes intentions mais il doit, continuellement, attendre les chiffres de la C.S.M.V., et qu'il ne peut faire autrement. Madame Linda Bossé de l'École Gentilly explique la différence entre le Budget école et le cadre budgétaire de la C.S.M.V. Elle spécifie également que le manque à gagner de 3,5 M \$ est dû à certaines coupures du Ministre de l'éducation du Québec (ex. : plan de réussite, Ça bouge après l'École, etc.) et invite les représentants à écrire une lettre au Ministre de l'éducation dénonçant cette situation.

Il est proposé par Monsieur Michel Parent d'adopter le plan d'action du comité de parents 2003-2004, tel que soumis.

Résolution : CP-446-10-27

Adopté à l'unanimité

15.ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU COMITÉ DE PARENTS 2003-2004

Le tout est reporté ne pouvant obtenir les budgets de la C.S.M.V.

16.PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Monsieur Sylvain Lévesque questionne les représentants à savoir si tous les parents ont reçu le formulaire de remboursement suite à la nouvelle politique de transport et surveillance du midi.

Madame Louise St-Cyr mentionne que son mandat débutera le 25 novembre prochain seulement.

17. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Monsieur André Turgeon mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 26 septembre 2003 pour prévoir l'assemblée générale qui se tiendra le 21 novembre 2003. Il y aura élection du président car Monsieur Denis Roy, se présente comme commissaire aux élections scolaires.

18. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Monsieur Marc Gagné mentionne que l'assemblée générale aura lieu le 29 octobre prochain et qu'il n'y a eu aucune autre rencontre depuis juin 2003.

Il tient à préciser qu'une grande préoccupation du Comité ÉHDAA est que les jeunes puissent obtenir les services nécessaires pour les aider. Toutes les questions concernant les budgets sont très importantes, mais le Comité ÉHDAA est toujours sans réponse.

19. PAROLE AUX MEMBRES

Madame Danielle Desrochers de l'École André -Laurendeau s'interroge à savoir si d'autres écoles ont des problèmes avec le transport scolaire (ex. : sécurité, conduite des chauffeurs, etc.) Madame Martine Durand de l'École Bourgeoys-Champagnat mentionne que son école vit des problèmes semblables. Monsieur Sylvain Lévesque soulèvera ces problèmes lors de la prochaine rencontre du Conseil des commissaires.

La représentante de l'École Paul-Chagnon questionne sur le projet éducatif, à savoir s'il serait plus évident de mandater une firme extérieure pour la rédaction du projet éducatif. Monsieur Serge Corriveau de l'École DesQuatre-Vents, croit qu'il n'est pas nécessaire de transiger avec une firme extérieure.

Monsieur André Turgeon désire faire un retour sur le calendrier des opérations de la relance du plan de réussite 2003-2006 et tient à préciser que le délai du 15 décembre 2003 pour soumettre le PDR est irréaliste et qu'il ne réussit pas à savoir le pourquoi de cette urgence. Monsieur Guy Doucet de l'École Antoine-Brossard se questionne également sur l'urgence de soumettre le plan de réussite pour le 15 décembre 2003.

Madame Carole Auger de l'École Hubert Perron questionne à savoir où en sont les écoles avec ce processus ? Est-ce que la majorité des écoles sont très avancées dans ce processus ?

Après différents échanges entre les représentants et quelques discussions, et :

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique de la Commission scolaire Marie-Victorin a été adoptée le 23 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le Projet éducatif doit être fait en corrélation avec la planification stratégique de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de réussite doit découler du Projet éducatif;

CONSIDÉRANT QUE les Conseils d'établissement sont responsables de l'approbation du Plan de réussite et de l'adoption du Projet éducatif ;

Il est proposé par Monsieur Guy Doucet de l'École Antoine-Brossard

QUE le Comité de parents demande à la Commission scolaire Marie-Victorin d'annuler l'échéancier du 15 décembre 2003 pour le dépôt des Plans de réussite 2003-2006 et de laisser les Conseils d'établissements cheminer à leur rythme.

RÉSOLUTION : CP-447-10-27

Adopté à l'unanimité

Monsieur André Turgeon questionne à savoir s'il y a un certain intérêt de la part des représentants pour suivre une formation sur le projet éducatif. Il ne semble pas avoir un intérêt pour le moment. Monsieur André Turgeon spécifie, par contre, qu'il y a beaucoup de documents disponible sur ce sujet.

Monsieur André Turgeon fait part des noms et des rôles des différents directeurs nommés au Comité de parents cette année :

Dossier	Nom du directeur responsable
Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la Commission scolaire pour l'année 2004-2005	André Turgeon
Plan triennal de répartition et de destination des immeubles Liste des écoles et actes d'établissement	
Capacité d'accueil	Alain Chaput
Cadre régissant la préparation du budget	Claude Carrière
Politique sur les commandites	Martin Kraft
Politique sur la publicité	Martin Kraft
Calendriers scolaires 2004-2005 (primaire et secondaire)	
Politique familiale	Robert Marcil
Budget révisé 2003-2004	Claude Carrière
Répartition des services éducatifs dans les écoles 2004-2005 (Mise à jour en octobre ou novembre suivant)	Martin Kraft
Budget initial des écoles 2004-2005	Claude Carrière
Demande de dérogation pour les écoles entièrement dédiées à un projet particulier (LIP, art. 240)	

Monsieur Sylvain Lévesque questionne à savoir si le nouveau bulletin a été soumis aux conseils d'établissement. La majorité ne l'a pas reçu.

Monsieur Sylvain Lévesque questionne à savoir si les frais de gardiennage sont remboursés aux parents. La proportion est de 50%/50%.

Monsieur Gilles Larouche de l'École d'Iberville questionne sur le transport des dineurs. Est-ce normal que les enfants aient seulement 20 minutes pour dîner. Oui la règle est 20 min / 20 min / 20 min.

20. ABONNEMENT À LA REVUE « VEUX-TU SAVOIR ? »

Les budgets n'ont pas été alloués encore.

21. SOIRÉE DE FORMATION DES PRÉSIDENT(E)S DE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Les formations auront lieu le 26 novembre 2003 et le 3 décembre 2003.

22. CORRESPONDANCE

Monsieur André Turgeon a reçu un accusé réception de Monsieur Reid (Ministère de l'Éducation), suite à une lettre qui lui a envoyée.

23. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Gilles Larouche de l'École D'Iberville de lever l'assemblée à 23h20.

RÉSOLUTION : CP-448-10-27

Adopté à l'unanimité

Johanne Chartrand
Secrétaire administrative

André Turgeon
Président